

DÉLIBÉRATION N°2017.09.05/457

**Tarification des contrôles
de conformité assainissement réalisés
dans le cadre des cessions immobilières**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence, *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 21 septembre 2017.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLLA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 6
Vice-Présidents : M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président) <i>Procuration à Mme Suzelle SEVILLE</i> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Eric JALTON</i>
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau : Mme Josiane GATIBELZA <i>Procuration à M. Jean-Charles SAGET</i>
Autres Conseillers Communautaires : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> M. José GUIOLET <i>Procuration à Mme Juliana FENGAROL</i> M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS</i>

Excusés non représentés : 8
Vice-Président : M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY Mme Lyliane PIQUION M. Michel RINÇON M. Max CELIGNY
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE M. Georges BERGINA Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 8
Vice-Présidents : MM. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Autres Conseillers Communautaires : M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO M. Harry DURIMEL M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ LE

09 OCT. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L2224-10;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2011.07.03/161 du 01 juillet 2011 portant création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC);
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

Considérant le rapport du Président;

Considérant que la loi Grenelle II a fixé au 1^{er} janvier 2011 l'obligation de joindre un rapport de visite de contrôle de l'assainissement non collectif à l'acte d'une vente d'immeuble d'habitation et l'obligation de contrôler les installations des constructions nouvelles;

Considérant que ce contrôle est à la charge du propriétaire du bien;

Considérant l'avis favorable de la Commission Mixte Eau et Assainissement réunie le 11 septembre 2017;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'autoriser le Président à facturer aux demandeurs les diagnostics des installations d'assainissement autonomes et collectives à l'occasion des ventes immobilières au prix de 146.47 euros.

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, Madame le Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

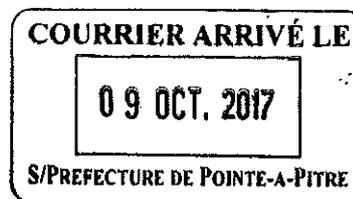
Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 09 OCT. 2017



100